

Délibération n° 2024/039
N° d'ordre 12

Page n°

Finances

COMMUNE DE PAUILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pauillac en séance publique, sous la présidence de M Jean-François RENAUD, adjoint au Maire

Etaient présents : Ms et Mmes RENAUD, COSTA, CROUZAL, ARBEZ, BARRAO, REVELLE, DORÉ, FALCO, SIAUT, BARRET, GUIET, BARILLOT, DAUMENS, TAUZIER, POUYALET, AMBROISE, MORISSEAU, BLANCK, CHAGNIAT

Etaient absents : Ms et Mmes FATIN, ABDICHE-MOGE, ALVES, BORTOLUSSI, DE FOURNAS, FAURIE, GETTE, BARRAUD

Procurations :

Mme ABDICHE-MOGE donne procuration à Mme BARRAO

Mme ALVES donne procuration à Mme DORÉ

M BARRAUD donne procuration à M POUYALET

Mme BORTOLUSSI donne procuration à Mme GUIET

Mme FAURIE donne procuration à M BARRET

M GETTE donne procuration à M ARBEZ

Mme COSTA est nommée secrétaire de séance.

<i>Date de convocation</i>	04/04/2024
<i>Nombre de membres en exercice</i>	27
<i>Nombre de membres présents</i>	19
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	25

**BUDGET ANNEXE « LOCAUX PROFESSIONNELS SOUMIS À TVA » :
COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Jean-François RENAUD**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2023** dressé par **Monsieur Florent FATIN, Maire**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF :
BUDGET ANNEXE « LOCAUX PROFESSIONNELS SOUMIS À TVA »**

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication par voie d'affichage."

Résultats reportés		223 819, 48		1 531, 95		225 351, 43
Opérations de l'exercice	64 117, 75	89 009, 14	32 944, 45	34 498, 54	97 062, 20	123 507, 68
TOTAUX	64 117, 75	312 828, 62	32 944, 45	36 030, 49	97 062, 20	348 859, 11
Résultats de clôture		248 710, 87		3 086, 04		251 796, 91
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	64 117, 75	312 828, 62	32 944, 45	36 030, 49	97 062, 20	348 859, 11
RESULTATS DEFINITIFS		248 710, 87		3 086, 04		251 796, 91

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.


Vote : POUR : 19 ; CONTRE : 6 ; ABSTENTION : 0

Adopté à la majorité

Fait en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an tel que dessus,

La secrétaire,

Julie COSTA




L'adjoint,

Pour le Maire empêché, par
application de l'article L.2122-17
du CGCT

Jean-François RENAUD

